



## Syndicat C.G.T des hospitaliers de DREUX

**La CGT appelle le 15 juin à une journée d'action et de grève dans l'ensemble des établissements des secteurs d'activités de la Santé et de l'Action Sociale ainsi que dans toute la Fonction Publique.** La principale préoccupation est de maintenir le rapport de force nécessaire à l'obtention par la mobilisation de l'ensemble des revendications des salariées qui sont les suivantes :

- ❖ L'augmentation immédiate du point d'indice et l'augmentation de la rémunération de 300€ minimum immédiatement pour tous. Avec une transposition des augmentations et réévaluation des grilles salariales équivalentes pour les collègues du secteur privé lucratif et non lucratif. L'extension immédiate des augmentations salariales aux secteurs médico-social et social.
- ❖ La révision des grilles de salaire de tous les personnels, pour des augmentations qui correspondent réellement à leur niveau de qualification et au salaire moyen des autres pays de l'OCDE les mieux rémunérés. L'égalité professionnelle des métiers à prédominance féminine qui doivent « à qualification égale avoir un salaire égal » et « une évolution de carrière égale » que les autres secteurs à prédominance masculine.
- ❖ L'ouverture de places et l'accès facilité aux écoles et instituts de formation de nos professions médicales et paramédicales avec un plan de formation pour l'ensemble des catégories de professionnelles. La rémunération des stagiaires et des étudiant.es pour améliorer leurs conditions d'études et les fidéliser.
- ❖ La résorption immédiate des CDD et emplois précaires et un plan d'urgence de création de postes supplémentaires immédiate de 400 000 emplois.
- ❖ L'amélioration des conditions de travail, de vie des personnels notamment par la réduction du temps de travail (32 h) et la reconnaissance de la catégorie active par un départ anticipé à la retraite des professions du champ de la santé et de l'action sociale, et la transposition équivalente pour le secteur privé.
- ❖ La reconnaissance de la Covid-19 en maladie imputable au service sans condition de gravité.
- ❖ La suppression totale des jours de carence.
- ❖ L'arrêt des fermetures de lits, services et établissements et la réouverture des structures nécessaires.
- ❖ La reprise totale de la dette des établissements et des financements à la hauteur des besoins dans le cadre de la Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale
- ❖ La suppression de l'impôt injuste de la taxe sur les salaires dans la FPH.

**Toutes et tous à la manifestation  
le 15 juin 2021 à 14h30,  
place Châtelet à Chartres.**

**Pour toute lutte collective ou individuelle, rapprochez-  
vous du syndicat CGT des hospitaliers de DREUX  
poste 5260 ou 02 37 51 52 60**